



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Privas, le 09 novembre 2020

Le Préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les Maires du
Département de l'Ardèche

(En communication à madame la sous-
préfète de Privas et messieurs les sous-
préfets de Largentière et de Tournon-sur-
Rhône)

Objet : Pavoisement des édifices publics à l'occasion du 102^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales du **mardi 10 novembre au jeudi 12 novembre 2020** à l'occasion du 102^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Le pavoisement doit être effectué dans le respect des mesures « barrières ».


Françoise SOULIMAN